



## NOTE DE SERVICE

**Date :** 26 octobre 2007

**Destinataires :** Sociétés d'assurances multirisques fédérales

**Expéditeur :** Stuart Wason, directeur principal,  
Division de l'actuariat, Secteur de la réglementation

**CC :** Actuaires désignés des sociétés d'assurances multirisques fédérales

**Objet :** Note à l'actuaire de 2007 au sujet des rapports actuariels sur les opérations d'assurances multirisques

---

Chaque année, le BSIF met à jour sa note à l'actuaire au sujet des rapports actuariels sur les opérations d'assurances multirisques en vertu de l'article 667 de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. Cette note fournit des consignes et des directives aux actuaires qui préparent les rapports devant accompagner les états annuels P&C-1 et P&C-2.

La note à l'actuaire est le résultat d'entretiens entre le BSIF et les organismes provinciaux de réglementation visant à harmoniser les exigences que les organismes de réglementation d'assurances imposent aux sociétés. Elle est disponible dans les deux langues officielles sur le site Web du BSIF à l'adresse suivante :

[http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index\\_e.aspx?DetailID=210#memopc](http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_e.aspx?DetailID=210#memopc)

[http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index\\_f.aspx?ArticleID=210#memopc](http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?ArticleID=210#memopc)

Les instructions plus particulièrement importantes apparaissent en caractères gras. À noter que la version électronique des données relatives aux tableaux sur les sinistres et les indices de perte doit accompagner l'état annuel. La version électronique des instructions relatives au dépôt des tableaux est disponible séparément.

Même si toutes les sociétés d'assurances multirisques fédérales doivent actualiser le passif des polices depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la comparaison entre les résultats réels et les prévisions pour les cinq dernières années doit encore reposer sur des **données non actualisées**.



Les instructions concernant le dépôt du rapport de l'actuaire désigné au BSIF figurent à la section 6.3. À noter que, pour des raisons de sécurité, le rapport ne doit pas être transmis par courriel.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Patricia Hladun par téléphone (416-973-7010) ou par courriel ([patricia.hladun@osfi-bsif.gc.ca](mailto:patricia.hladun@osfi-bsif.gc.ca)) ou avec David Oakden par téléphone (416-973-0613) ou par courriel ([david.oakden@osfi-bsif.gc.ca](mailto:david.oakden@osfi-bsif.gc.ca)).

Pour obtenir une copie imprimée de la Note à l'actuaire de 2007, veuillez de communiquer avec Eleanor Reubins par téléphone (416-973-3680), par télécopieur (416-952-0664) ou par courriel ([eleanor.reubins@osfi-bsif.gc.ca](mailto:eleanor.reubins@osfi-bsif.gc.ca)).

Le directeur principal,  
Division de l'actuariat,  
Secteur de la réglementation

Stuart Wason